

AFFAIRE N°31/1 - Restructuration du réseau de transports en commun.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération n°2 du 20 mai 1975, vous avez décidé, pour améliorer l'écoulement et la sécurité du trafic urbain de doter la ville d'un plan de circulation.

Pour assurer une efficacité maximale, il est indispensable de compléter ce dernier par une étude de restructuration du réseau des transports en commun de Saint-Denis, étude qui serait établie suivant les dispositions de la circulaire du 8 octobre 1974 du Secrétaire d'Etat aux Transports.

A cet effet, une subvention de 60 % du coût global de l'opération évalué à 300 000 F peut-être obtenue.

Je vous demande de vous prononcer pour l'exécution de cette étude et de m'autoriser :

1) à faire une demande de subvention auprès de Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Transports, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet,

2) à lancer un appel d'offres.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Lu

Saint-Denis, le 6 novembre 1975

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Henri HURAND

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Finances et des Collectivités Locales

P. GIANNI